

# COMMUNIQUE : ACHEMINEMENT DES LICENCES POUR ETRANGER

Mesdames, Messieurs, Juges, Président(e)s CUR-CUT et Président(e)s de Clubs

Au regard des erreurs d'envois que nous constatons encore aujourd'hui (demandes envoyées à Cédia, à la SCC ou à la CUR) en ce qui concerne l'acheminement des licences pour étrangers, ***nous rappelons*** que :

Les formulaires de demandes de licences pour étranger doivent être, ***obligatoirement et directement***, envoyées au référent licence-CUN-CBG (***cela est mentionné sur le formulaire***) :

**Patrick Vandestienne / Apartado de Correos n° 46 – SUC 1 / 29793 Torrox Costa (Malaga) Espagne.**

Ces formulaires doivent être renseignés de manière lisible et complète, en ce qui concerne l'adresse du demandeur pour ne pas connaître de retour au motif de : « inconnu à l'adresse indiquée ».

***Seules***, les cases « ***Demandeur*** » et « ***Juge ou Président de club*** » sont à renseigner.

**IMPORTANT** : Ces formulaires, dont une copie doit être remise au demandeur (***cela est mentionné sur le formulaire***) sont à envoyer, accompagnés des documents sollicités et du montant (10 € par demande), ***sans délai*** au référent CUN-CBG pour ne pas connaître des retards importants encore récemment constatés, cela étant préjudiciable au demandeur.

**N.B.** : Le protocole de délivrance des licences pour compétiteur étranger est visible sur le site CUN-CBG, rubrique « Les documents », onglet « Pour les licences ».

-----oooOOOooo-----